



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de Prignac et Marcamps – Département de la Gironde
Séance du 8 avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Prignac et Marcamps, le 8 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Laury Lefèvre, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Délibération n° 202516 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Présents : 15

Mmes Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Elisabeth Bonachera, Samantha Dorignac, Patricia Lauriol, Natacha Flourey Hybertie, Isabelle Roberti, MM. Laury Lefèvre, Claude Migner, Cyril Grisvard, Guillaume Védrenne, Fabrice Aragon, Hughes Flourey, Henri Such, Henri Pereira Ramos.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : 0

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

M. Pereira Ramos souhaite savoir si cela touche n'importe quel poste – ceux de catégorie C.

Mr Pereira Ramos confirme que lui-même et Mme Roberti sont « Pour » sans souci surtout si cela préserve la continuité de service publique

M. le Maire précise qu'il s'agit de cas d'absence. Mme Bonachera souligne que ce sera pour pallier aux absences pour maladies ou autres.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ;

DÉCIDE

- D'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger M. le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet 33000 Bordeaux) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 8 avril 2025

Secrétaire de séance,
Myriam Robitaillie



Le Maire
Laury Lefèvre

